

Août 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

REUNION CONJOINTE

Cent huitième session du Comité du programme et cent quarantième session du Comité financier

Rome, le 12 octobre 2011

État d'avancement de l'exécution du Programme de coopération technique (PCT)

Résumé

- Au 30 juin 2011, 415 projets d'une valeur totale de 114,5 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant net de 103,5 millions d'USD de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2008-2009. Les dépenses se chiffraient à 90 millions d'USD, soit 87 pour cent de la dotation.
- Au 30 juin 2011, 301 projets d'une valeur totale de 84,4 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant de 106,6 millions d'USD de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2010-2011, ce qui représentait 79 pour cent de la dotation. Les dépenses s'élevaient à 19 millions d'USD.
- L'élaboration d'un outil permettant de rendre compte des résultats des projets est en bonne voie. Elle sera complétée par une action supplémentaire de sensibilisation du personnel des bureaux décentralisés et du Siège sur l'importance de respecter les critères du PCT pour garantir la réalisation des objectifs stratégiques, la pérennité et l'effet catalytique des résultats et l'intégration des questions de parité hommes-femmes.

Action suggérée à la réunion conjointe des deux comités

- La réunion conjointe est invitée à prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du PCT pour les exercices budgétaires 2008-2009 et 2010-2011 dans le contexte de la décentralisation.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse: www.fao.org

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Richard China
Directeur de la Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes
Tél.: +39 (06) 570-55242

I. Montants approuvés et dépenses imputées au titre de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2008-2009

1. Au 30 juin 2011, 415 projets d'une valeur totale de 114,5 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant net de 103,5 millions d'USD de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2008-2009. Le dépassement de 10 pour cent vise à garantir l'utilisation intégrale de la dotation, sachant que le taux moyen des dépenses des projets du PCT a toujours été voisin de 85 pour cent à 90 pour cent des budgets approuvés.

2. Au 30 juin 2011, les dépenses imputées sur l'enveloppe budgétaire 2008-2009 se chiffraient à 90 millions d'USD, soit 87 pour cent du montant total de la dotation (*Tableau 1*). Le niveau moyen des dépenses mensuelles imputées sur cette dotation de janvier à juin 2011 était égal à 1,5 million d'USD. Un niveau moyen des dépenses mensuelles de 2,25 millions d'USD de juillet à décembre 2011 garantira l'utilisation intégrale de la dotation d'ici à fin 2011. Ce niveau sera atteint dans la mesure où les dépenses liées à l'exécution tendent à augmenter à l'approche de la clôture de l'exercice biennal.

Tableau 1: Montants approuvés et dépenses imputées au titre de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2008-2009, au 30 juin 2011

	Montants approuvés (en milliers d'USD)	Dépenses (en milliers d'USD)
Appui au développement	56 303	38 485
Aide d'urgence	7 769	7 106
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	27 971	26 343
Fonds du PCT	22 482	18 078
Total	114 525	90 012

II. Montants approuvés et dépenses imputées au titre de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2010-2011

3. Au 30 juin 2011, 301 projets d'une valeur totale de 84,4 millions d'USD avaient été approuvés sur le montant de 106,6 millions d'USD de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2010-2011, ce qui représentait 79 pour cent de la dotation. À la même date, 18 pour cent de la dotation et 23 pour cent de la valeur des budgets approuvés avaient été dépensés (*Tableau 2*).

Tableau 2: Montants approuvés et dépenses imputées au titre de l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2010-2011, au 30 juin 2011

	Montants approuvés (en milliers d'USD)	Dépenses (en milliers d'USD)
Appui au développement	58 530	9 466
Aide d'urgence	10 685	4 050
Fonds du PCT	15 147	5 489
Total	84 362	19 005

4. La distribution par région des montants approuvés au titre du PCT est présentée dans le *Tableau 3*, ainsi que le pourcentage de l'allocation régionale approuvée au 30 juin 2011. Avec six mois restant à courir avant la fin de l'exercice biennal, ce niveau d'approbation est satisfaisant. Il est probable que la dotation du PCT sera intégralement affectée aux projets approuvés d'ici à la fin de l'année car la filière de projets fonctionne correctement.

Tableau 3: Distribution des montants approuvés au titre des dotations du PCT allouées aux projets régionaux et interrégionaux et à l'aide d'urgence pour 2010-2011, au 30 juin 2011

Région	Montants approuvés	Allocation régionale (en milliers d'USD)	Pourcentage de l'allocation approuvée
Afrique	34 052	35 027	97
Asie et Pacifique	15 533	21 016	74
Amérique latine et Caraïbes	11 956	15 763	76
Europe et Asie centrale	5 695	8 703	65
Proche-Orient et Afrique du Nord	5 505	6 962	79
Interrégional	935	3 197	30
Aide d'urgence	10 685	15 986	67
Total	84 362	106 574	79

5. Les dépenses imputées aux projets régionaux, aux projets interrégionaux et à l'aide d'urgence au titre de la dotation 2010-2011, au 30 juin 2011, sont présentées dans le *Tableau 4*.

Tableau 4: Distribution des dépenses imputées au titre des dotations du PCT allouées aux projets régionaux et interrégionaux et à l'aide d'urgence pour 2010-2011, au 30 juin 2011

Région	Dépenses (en milliers d'USD)	Pourcentage des projets approuvés	Pourcentage de l'allocation
Afrique	6 647	20	19
Asie-Pacifique	3 401	22	16
Amérique latine et Caraïbes	1 867	16	12
Europe et l'Asie centrale	1 502	26	22

Proche-Orient et Afrique du Nord	1 175	21	17
Interrégional	363	39	11
Aide d'urgence	4 050	38	25
Total	19 005	23	18

6. Le niveau global des dépenses est faible comparé aux exercices biennaux 2004-2005 et 2008-2009 à la même époque, mais il est similaire au niveau de l'exercice biennal 2006-2007. Cette situation s'explique par deux facteurs. Premièrement, l'approbation tardive des projets de développement due à la décentralisation de la gestion du PCT, le 1^{er} janvier 2010, a fait que l'exécution de ces projets, donc les décaissements, ont commencé alors que l'exercice biennal était déjà bien entamé. Étant donné qu'une grande partie de la dotation a maintenant été affectée aux projets approuvés, le rythme des dépenses va s'accroître progressivement. Deuxièmement, pendant la première année de l'exercice biennal, les opérations d'aide d'urgence ont été peu nombreuses. Ces opérations tendent à avoir des composantes d'achat importantes et à être exécutées rapidement et leur petit nombre en 2010 a donc eu des incidences négatives sur le niveau de dépenses. Près de 70 pour cent du montant alloué à l'aide d'urgence pour l'exercice biennal actuel ayant été approuvés en faveur de projets dont l'objectif principal est la distribution d'intrants agricoles aux ménages victimes de catastrophes, les taux des dépenses vont augmenter pendant les mois à venir. Le Secrétariat et, en particulier, les bureaux régionaux assurent un suivi auprès des gestionnaires de budget et des fonctionnaires techniques afin d'encourager la rapidité d'exécution de tous les projets.

7. La distribution des approbations par objectif stratégique/fonctionnel, au 30 juin 2011, est présentée dans le *Tableau 5*.

Tableau 5: Montants approuvés par objectif stratégique/fonctionnel au titre de la dotation 2010-2011, au 30 juin 2011.

Objectif stratégique/fonctionnel	Domaine	Budget (en milliers d'USD)
A	Production végétale	19 091
B	Production animale	8 629
C	Pêche et aquaculture	9 079
D	Sécurité sanitaire des aliments	2 200
E	Foresterie	7 611
F	Ressources naturelles	7 593
G	Marchés	4 304
H	Sécurité alimentaire	9 110
I	Urgences	9 684
K	Parité hommes-femmes	0
L	Investissement	3 767
X	Collaboration efficace	3 294
Total		84 362

8. L'information ci-dessus ne reflète pas le fait que de nombreux projets du PCT contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques, y compris l'objectif K relatif à la parité hommes-femmes. En effet, compte tenu de la petite taille des projets du PCT, les budgets individuels ne sont pas associés à plusieurs objectifs stratégiques mais uniquement à l'objectif stratégique principal. Comme on peut le constater pour l'exercice biennal actuel, aucun des projets demandés jusqu'ici n'a l'objectif K comme objectif principal.

III. Mise en œuvre de la décentralisation de la gestion du PCT

9. À la réunion conjointe d'avril 2011, les Comités ont recommandé que 0,4 pour cent de la dotation du PCT soit affecté à l'appui de l'évaluation, par les bureaux décentralisés, des résultats des projets du PCT après leur clôture. La recommandation a été approuvée par le Conseil, à sa cent quarante et unième session, en avril 2011¹.

10. En application de cette décision, le Secrétariat s'emploie actuellement à élaborer les modalités d'un système d'établissement de rapports fondé sur des mesures d'incitation afin d'améliorer la capacité à établir des rapports sur les résultats et l'effet catalytique des projets du PCT. Le système s'articulera sur les mécanismes institutionnels existants et planifiés de suivi axé sur les résultats et il devra aussi répondre aux besoins d'information du Bureau de l'évaluation pour ses évaluations de pays ou ses évaluations thématiques. Le système reposera sur un questionnaire qui sera rempli par les bureaux décentralisés concernés un an environ après la fin des activités du projet. Le nouveau système d'établissement de rapports devrait commencer à fonctionner pendant l'exercice biennal 2012-2013.

11. À leur réunion conjointe d'avril 2011, les Comités ont aussi insisté sur la nécessité de rendre les projets du PCT plus stratégiques et catalytiques et plus équilibrés du point de vue de la représentation des hommes et des femmes. Le système d'établissement des rapports sur les résultats, qui vient d'être mentionné, permettra de mieux rendre compte de ces aspects et de partager les enseignements tirés. De plus, il est reconnu que les projets ont davantage de chances d'avoir un objectif stratégique précis, d'être catalytiques et durables et de favoriser la représentation équilibrée des hommes et des femmes pendant leur exécution et en termes de résultats, si ces aspects sont pris en compte dès le stade de la formulation. C'est à cette fin que tous les projets du PCT sont évalués en fonction d'une série de critères (« les critères du PCT ») qui concernent notamment le classement par priorité, la pérennité des résultats, l'effet catalytique et la parité hommes-femmes.

12. Le Secrétariat a récemment examiné le respect des critères du PCT en vue d'évaluer dans quelle mesure il s'était détérioré pendant l'exercice biennal actuel suite à la décentralisation de la gestion du PCT. L'examen a consisté à comparer un échantillon de projets approuvés en 2009, avant la décentralisation, à un échantillon de projets approuvés en 2010, donc après la décentralisation, sous l'angle du respect des critères. Il en est ressorti que la dégradation du respect des critères avait été limitée pour les projets du PCT approuvés après le 1^{er} janvier 2011, avec des variations selon les critères et les régions. Bien que la détérioration ne soit pas dramatique et qu'elle reflète le fait que les bureaux décentralisés et les bureaux du Siège concernés soient peu familiers avec l'interprétation des critères, le Secrétariat étudiera des moyens de renforcer la capacité des fonctionnaires concernés d'appliquer les critères pendant le processus de formulation des projets. Les critères liés à la définition d'un objectif stratégique, la pérennité et l'intégration des questions de parité hommes-femmes bénéficieront d'une attention particulière. On étudiera aussi les possibilités de consolider le mécanisme d'assurance qualité, y compris au moyen de l'introduction de procédures améliorées et de matériel d'orientation.

¹ CL 141/REP paragraphe 9.